

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE JEUDI, LE 1^{ER} OCTOBRE 2009 À 19 HEURES 30 MINUTES, À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Madame Lisette Côté-Gagnon
Madame Isabelle Pruneau
Monsieur André Loubier
Monsieur Mario Provençal
Monsieur Rock Carrier
Monsieur Richard Fauchon

Les membres présents forment le quorum. Madame Lyse Audet, Directrice générale, agit comme secrétaire. Madame Linda Gilbert, Directrice générale adjointe, assiste à la réunion.

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**Séance régulière
Jeudi, 1^{er} octobre 2009**

- 1- Prière et ouverture de la séance
- 2- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 08 septembre 2009
- 4- Acceptation des comptes
- 5- Résolution salaire personnel électoral
- 6- Prix huile et diesel saison 2009-2010
- 7- Dépôt des indicateurs de gestion
- 8- Adoption des règlements d'urbanisme numéro 06-2009, 07-2009 & 08-2009
- 9- Avis de motion modification « Règlement de zonage et de construction »
- 10- Avis dépôt sommaire du rôle
- 11- Acceptation budget Régie Inter municipale de gestion des déchets solides
- 12 - Acceptation budget Régie CJLLR
- 13- Amendement au règlement 04-2006 « Règlement établissant un programme de revitalisation »
- 14- Entériner dépense pour la pompe du PP1
- 15- Autoriser le maire et la directrice générale à négocier avec Giroux et Lessard
- 16- Adoption Cotisation Transport adapté de l'autonomie 2010
- 17- Parole à l'inspecteur A) B)
- 18- Correspondance - - - - -
- 19- Service Incendie : A) Parole au Directeur incendie
B)
C)
- 20- Loisirs : A) Patinoire B) commandite rallye
- 21- Varia: A) Assurances - extra
B) Prix tuyau plastique 36po 20PI 14 PI
C)
D)
- 22- Période de questions
- 23- Levée de l'assemblée

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

233-10-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté-Gagnon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant aux points :

21 – c) Vente du camion incendie

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE SEPTEMBRE 2009

Attendu que tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal en recevant une copie avant cette assemblée, il y a dispense de lecture.

- 234-10-2009** **IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2009 soit accepté tel que rédigé.
ADOPTÉE

ACCEPTATION DES COMPTES

- 235-10-2009** **IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mario Provençal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE la liste des comptes présentée aux membres du conseil au montant de 65 297.64\$ soit acceptée et payée selon les modalités de notre règlement numéro 03-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire.
ADOPTÉE

RÉSOLUTION SALAIRE PERSONNEL ÉLECTORAL

- 236-10-2009** **IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Loubier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE si la rémunération du personnel électoral prévu par le Directeur général des élections ne représente pas au moins le salaire minimum, qui est présentement à 9\$ l'heure, ce dernier sera accordé au prorata des heures compilées.
ADOPTÉE

PRIX HUILE ET DIESEL SAISON 2009-2010

- Trois soumissions ont été reçues avant 15 heures, le 29 septembre 2009.
- 237-10-2009** **IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE le contrat pour le prix d'huile et de diesel pour la saison 2009-2010 soit accordé à Les Pétroles Etchemin Inc. au prix OBG indexé de .03 cent le litre, celui-ci étant le plus bas soumissionnaire.
ADOPTÉE

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION

- Les indicateurs de gestion ont été déposés au MAMROT le 29 septembre 2009 par Madame Lyse Audet. Celle-ci donne les grandes lignes de ce document.
- 238-10-2009** **IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE les indicateurs de gestion soient par la présente acceptés tels que déposés au MAMROT le 29 septembre 2009.
ADOPTÉE

ADOPTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 06-2009, 07-2009 & 08-2009

Une assemblée de consultation publique a été tenue, ce 1^{er} octobre 2009 à 19 heures. M. Éric Guenette a présenté les grandes lignes des règlements. Aucune question n'a été soulevée.

- 239-10-2009** **IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE le règlement numéro 06-2009 modifiant certaines dispositions du Plan d'urbanisme numéro 05-2007, le règlement 07-2009 modifiant certaines

dispositions du règlement de zonage numéro 09-2007 et le règlement 08-2009 modifiant certaines dispositions du règlement de lotissement numéro 07-2007, ceux-ci aux fins de concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Etchemins suite à sa modification par le règlement 92-09.
ADOPTÉE

AVIS DE MOTION MODIFICATION « RÉGLEMENT DE ZONAGE, DE CONSTRUCTION ET PERMIS ET CERTIFICAT

Un avis de motion est donné par la conseillère Isabelle Pruneau à l'effet que :

Lors d'une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement modifiant le **Règlement de zonage numéro 09-2007** sera présenté afin de corriger certains irritants et difficultés d'application et d'ajouter des normes sur différents sujets ayant été omis lors de la refonte, notamment :

- Modifier la terminologie afin d'ajouter des nouvelles définitions;
- Supprimer la notion de «cave»;
- Ajouter une disposition afin qu'une maison mobile soit toujours considérée ainsi, peu importe les travaux qui y sont effectués;
- Ajouter des dispositions relatives aux chenils et petits élevages;
- Modifier la classe d'usage « Agricole avec élevage » afin d'y autoriser les chenils;
- Modifier les classes d'usages afin de permettre les refuges pour animaux uniquement dans les classes « Commerce, service et industrie à incidences moyennes » et « Industrie agricole ou forestière »;
- Modifier la classe d'usage « Service d'hébergement et de restauration légers» pour y ajouter les résidences de tourisme;
- Modifier la classe d'usage « Commerce, service et industrie à incidences faibles » pour y ajouter certains usages (entreprises de production, transformation, manufactures);
- Créer la classe d'usage « Activités de loisirs à impact » et les mesures de gestion de cet usage;
- Gérer le béton brut et les structures de toile de type industriel comme matériaux de recouvrement extérieur;
- Permettre les abris d'auto sur les cabanons (ou remises) et les garages et les inclure dans le calcul de la superficie autorisée pour les bâtiments complémentaires;
- Modifier les dispositions applicables aux abris pour animaux isolés du bâtiment principal (nombre d'unités animales permises, superficie habitable, etc.);
- Obliger le démantèlement des antennes et des éoliennes lors de la cessation définitive de l'utilisation;
- Exiger un terrain de 10 hectares pour la construction d'un camp forestier et de bâtiments complémentaires à l'usage forestier;
- Prévoir le renouvellement d'un certificat d'autorisation pour usage temporaire à chaque 3 mois;
- Modifier les mesures applicables à l'empiètement des galeries, escaliers, auvents, etc. en cour avant et l'interdire en marge avant;
- Augmenter la hauteur permise des clôtures pour l'élevage de grands gibiers ou autres types d'animaux nécessitant une clôture adaptée;
- Exiger de soumettre toute demande de dérogation en plaine inondable au comité consultatif d'urbanisme;
- Ajouter des dispositions pour la gestion des technologies écologiques.

Il est également demandé que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de la Loi.

Un avis de motion est donné par le conseiller Mario Provençal à l'effet que :

Lors d'une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement modifiant le **Règlement de construction numéro 06-2007** sera présenté afin corriger certains irritants et difficultés d'application, notamment :

- Exiger que le polyéthylène utilisé pour la construction de serres soit transparent;
- Supprimer la notion de « cave »;
- Ajouter une norme à l'effet qu'une maison mobile ne doit pas comprendre de sous-sol autre qu'un vide sanitaire.

Il est également demandé que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de la Loi.

Un avis de motion est donné par la conseillère Lisette Côté-Gagnon à l'effet que :

Lors d'une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement modifiant le **Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 08-2007** sera présenté afin corriger certains irritants et difficultés d'application, notamment :

- Modifier la procédure de délivrance des constats d'infraction en cas d'infraction à la réglementation d'urbanisme : suppression de l'obligation d'émettre un avis d'infraction avant un constat d'infraction et modification des délais considérés;
- Ajouter des dispositions relatives aux documents requis lors de la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment à l'intérieur ou à proximité d'une zone inondable.
- Ajouter le raccordement à l'égout comme une condition préalable à l'émission de permis de construction pour les zones nouvellement desservies par le réseau d'égout.

Il est également demandé que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de la Loi.

AVIS DE DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL 2010

L'avis public du dépôt du rôle d'évaluation foncière de la 2^e année du triennal 2009, 2010 & 2011 a été déposé à la réunion d'octobre et toute personne qui veut en prendre connaissance peut venir prendre information au bureau de la municipalité. Une parution dans le journal de la Voix du Sud a été faite.

ACCEPTATION BUDGET RÉGIE INTER MUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES

240-10-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté-Gagnon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le budget 2010 proposé par la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides au montant de 16 537\$ pour la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford soit accepté.

ADOPTÉE

ACCEPTATION BUDGET RÉGIE CJLLR

241-10-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le budget de l'année 2010 proposé par la Régie Inter des déchets CJLLR pour la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford au montant de 45 458\$ soit accepté et sera réparti comme suit : 20 299\$ pour les ordures et 11 602\$ pour le recyclage.
ADOPTÉE

Amendement au règlement 04-2006

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 04-2006 « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION » ajout de l'article 11.1 - Conformité

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le règlement numéro 04-2006 le 5 juin 2006 et son amendement le 2 juin 2008;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire ajouter un article pour modifier le règlement 04-2006 afin de ne pas donner de crédit aux contribuables qui ne respectent pas les règlements en vigueur;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 8 septembre 2009;

EN CONSÉQUENCE,

242-10-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil amende le règlement 04-2006 en ajoutant l'article 11.1 **Conformité** qui se lit comme suit :

Article 11.1 Conformité

Toute personne qui a obtenu un permis de rénovation, de construction ou d'installation septique et qui « NE SE CONFORME PAS À SON PERMIS », qui ne fait pas les travaux conformes à sa demande de permis, et/ou pour lesquelles les inspecteurs sont dans l'obligation d'intervenir, ne pourra être admissible à recevoir un crédit du programme de revitalisation.

Toute personne qui effectue des travaux sans avoir préalablement obtenu le permis requis ne pourra être admissible à recevoir un crédit du programme de revitalisation.

Entrée en vigueur

Le présent amendement au règlement 04-2006 fera partie intégrante dudit règlement et entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE À SAINTE-ROSE-DE-WATFORD
CE 1^{er} octobre 2009**

Hector Provençal, maire

**Lyse Audet
Directrice générale**

ENTÉRINER DÉPENSE POUR LA POMPE DU PP1

Attendu qu'une des pompes du poste de pompage numéro 1 qui était défectueuse a été envoyée pour évaluer les dommages;

Attendu que ces dommages sont importants et qu'ils s'élèvent à 4 995\$, taxes en sus;

Attendu qu'un délai de 2 semaines pour la réparation est requis et qu'il est urgent de faire ces réparations;

Attendu que tous les membres du conseil ont été mis au courant de la situation et que 6 d'entre eux ont répondu qu'ils étaient en accord à ce que l'on fasse réparer la pompe;

243-10-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mario Provençal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'entériner la décision de faire réparer la pompe du poste de pompage numéro 1 au coût de 4 995\$, taxes en sus par la firme *Gaétan Bolduc & Associés Inc.* Que la firme a confirmé la garantie de la réparation pour une année.

ADOPTÉE

**AUTORISER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE OU SON
ADJOINTE À NÉGOCIER AVEC GIROUX ET LESSARD**

244-10-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur André Loubier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le maire et la directrice générale ou son adjointe soient par la présente autorisés à continuer les négociations en vue d'un règlement avec la firme Giroux et Lessard dans le dossier d'assainissement des eaux usées.

ADOPTÉE

TRANSPORT ADAPTÉ

245-10-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la municipalité de Sainte-Rose-de Watford accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2010.

QUE nous acceptons de payer la contribution fixée au montant de 1181.58\$.

QUE nous acceptons la tarification payée par l'usager de 2.25\$ à l'intérieur d'une même municipalité et de 1.75\$ pour un déplacement intermunicipal plus .15¢ du kilomètre.

QUE nous reconnaissons Ville St-Georges comme ville mandataire.

ADOPTÉE

PAROLE À L'INSPECTEUR

246-10-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'inspecteur procède à l'achat de 6 pneus d'hiver de marque Good Year pour le camion de voirie au meilleur prix.

ADOPTÉE

247-10-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le prix des tuyaux de plastique 36 pouces, 20 pieds soit de 175\$.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

248-10-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accorder un don de 100\$ à la Fondation du Centre hospitalier Beauce-Etchemin pour la campagne annuelle 2009-2010.

ADOPTÉE

PRENDRE INFOS LUMIÈRES DEL

SERVICE INCENDIE

Parole au Directeur incendie

249-10-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mario Provençal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accorder 150\$ à Opération nez-rouge.

ADOPTÉE

250-10-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'inspecteur soit autorisé à faire l'achat de savon pour l'entretien des bunkers.

ADOPTÉE

MESSAGE JOURNAL : Message de vos pompiers : Faire le nettoyage de cheminée et des conduits de votre système de chauffage. Veuillez également vérifier les piles de vos détecteurs de fumée. Les visites préventives des résidences par les pompiers sont terminées pour cette année. Soyez vigilant!

LOISIRS

Mettre annonce pour entretien de la patinoire pour jeudi 5 novembre

251-10-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'un budget de 700\$ de roulement pour le rallye soit accordé, un chèque sera fait à la petite caisse, ce montant sera remis après l'activité à même les profits. QU'un montant de 100\$ soit accordé pour le rallye.

ADOPTÉE

VARIA

Assurances – ajout

252-10-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du conseil désirent que les couvertures suivantes soient ajoutées à notre police : Frais de justice, au coût de 250\$ par année pour une couverture de 50 000\$ et Assurance accident des bénévoles, au coût de 175\$ par année pour une couverture de 25 000\$.

ADOPTÉE

Camion incendie

253-10-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le camion incendie sera vendu au prix entre 850\$ et 900\$.

ADOPTÉE

Période de questions

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Avant la levée de l'assemblée, M. Mario Provençal mentionne qu'il ne se représente pas à la prochaine élection pour un nouveau mandat, il a été très heureux d'avoir travaillé pendant 12 ans pour représenter les citoyens de la municipalité. Il remercie tout le monde. M. le maire le remercie pour sa grande implication, plus particulièrement pour les loisirs.

254-10-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE cette assemblée soit close, il est 21 heures 33 minutes.

ADOPTÉE

Le maire est réputé avoir signé une à une chacune des résolutions ci-dessus en date de la présente séance.

Hector Provençal, maire

Lyse Audet, Directrice générale